

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 15 JANVIER à 18 heures 30
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en
séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT Henri,
Premier Adjoint.

DATE DE CONVOCATION

9 JANVIER 1991

DATE D'AFFICHAGE

9 JANVIER 1991

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, BERLAND,
BOISNARD, GAUGUIN, GAVEN, MMES LISION, MONTRON Adjoints.

MLLE BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN,
DINDINAUD, MME FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MME
PELTIER, MM. QUENTIN, REVOLAT, SABATHIER, TAP Conseillers formant la
majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : M. ALCHER par M. LE GUEUT
M. BARON par M. BUJARD
M. MOULINEAU par M. MARCONI
MME PARROU par M. CHABANEAU

ABSENTS : MM. MOST, Maire, ALONSO, BARRIERE

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 29

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue Secrétaire de
Séance.

OBJET : REALISATION DE VESTIAIRES AU STADE DE POUSSEAU.

VOTE : UNANIMITE.

Le projet concerne la réalisation de quatre vestiaires, d'un local de rangement, de deux vestiaires d'arbitres et d'une salle de douche collective.

Ce projet, conçu par Monsieur COLAS, architecte DPLG à ROYAN, a été évalué à 450.000 francs TTC, y compris les honoraires d'architecte. Le dossier a été approuvé par la Commission des Travaux lors de sa réunion du 16 Novembre 1990.

Entre temps, la Fédération Française de Football a attiré l'attention de la Ville de ROYAN sur l'homologation possible des terrains de Pousseau et, de ce fait, des vestiaires de ce même terrain.

L'homologation nécessite de modifier le dossier technique prévu initialement.

Les modifications concernent l'augmentation des surfaces de chacun des vestiaires et de ceux des arbitres ainsi que des aménagements spécifiques aux sanitaires "joueurs" et "arbitres".

Par ailleurs, l'implantation des vestiaires est proposée à un autre emplacement plus proche des terrains, ce qui engendre un linéaire des réseaux plus important.

L'ensemble de ces considérations amène à une révision du coût de l'opération qui est porté de 450.000 francs TTC à 550.000 francs TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des Travaux réunie le 11 Janvier 1991,

D E C I D E

- d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert relatif à la construction de vestiaires au stade de Pousseau
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer les marchés à intervenir avec la ou les entreprises retenues par la Commission d'ouverture des plis

Fait les jour, mois et an susdits
Ont signé le Registre
MM. Les Membres Présents
Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

**Déposé à la S/Prefecture de Rochefort
le 24 Janvier 1991
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan**

*Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint*